

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 491

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 181094

Direction en charge : Mission Foncier

Objet : 11Bis rue Jean Baptiste Clément – Poursuite d'une procédure de déclaration d'un bien en état d'abandon manifeste - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 16/11/2018

Compte rendu affiché le : 27/11/2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

M. Lionel SAUGUES

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 491

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 181094

Direction en charge : Mission Foncier

Objet : 11Bis rue Jean Baptiste Clément – Poursuite d'une procédure de déclaration d'un bien en état d'abandon manifeste - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Les articles L 2243-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales définissent la procédure de déclaration en état d'abandon manifeste de la parcelle concernée. Cette procédure concerne des immeubles ou terrains qui ne sont manifestement plus entretenus et pour lesquels le Maire peut agir en vue d'acquérir le bien afin de résorber cette situation.

Par délibération n°74 du 26 Février 2018, le conseil municipal a validé l'engagement de cette procédure concernant un bien situé 11B rue Jean-Baptiste Clément sur la colline de Montaud, propriété de Monsieur Abdelmadjid Guelalta.

Les mesures prévues à l'article L 2243-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été mises en oeuvre.

□ **Motivation et Opportunité :**

Aucun travaux n'ayant été entrepris par le ou les propriétaires du bien, il a été dressé un procès verbal définitif en date du 26 Juillet 2018 constatant la non exécution des travaux nécessaires pour mettre fin à l'état d'abandon manifeste. Ce procès verbal est tenu à la disposition du public auprès de la mission foncier de la Ville de Saint-Étienne, 5 rue Auguste Guitton, 1er étage. Le Conseil Municipal est saisi pour qu'il décide de déclarer l'état d'abandon manifeste et la poursuite de l'expropriation des biens concernés en vue soit de la construction ou de la réhabilitation aux fins d'habitat, soit de tout objet d'intérêt collectif relevant d'une opération de restauration, de rénovation ou d'aménagement.

La construction ouverte aux quatre vents a fait l'objet de squats et est remplie de déchets. Cette situation perdure.

Compte tenu de la faible superficie habitable par niveau (50m²), on peut s'interroger sur le devenir de ce bien. Les travaux à engager pour résorber cette situation paraissent très élevés. Une démolition paraît préférable.

Le propriétaire actuellement identifié au cadastre est M Abdelmadjid Guelalta qui n'a plus donné de signe de vie à sa famille depuis plusieurs années.

□ **Contenu :**

Les parcelles concernées sont cadastrées 218AK n°8 d'une superficie de 82m² et AK n°9 d'une superficie de 51m². Ces deux parcelles forment un seul tènement.

Sur la parcelle AK n°8 est édifée une maison de 3 niveaux représentant une emprise de 60m² au sol environ.

La parcelle AK n°9 est en friche et est encombrée par une épave automobile.

Il est proposé de décider de déclarer l'état d'abandon et la poursuite de l'expropriation des biens concernés.

Il a été constitué un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique ainsi que l'évaluation sommaire de son coût. Ce dossier est annexé à la présente délibération.

Ce projet simplifié d'acquisition publique sera mis à la disposition du public pendant une durée de plus de un mois du 7 Janvier 2019 au 14 Février 2019 auprès de la mission foncier, 5 rue Auguste Guitton, 1er étage et auprès de l'accueil du service autorisation droits des sols, 5 rue Auguste Guitton, rez-de-chaussée. Le public sera appelé à formuler ses observations.

France Domaine a évalué ce bien au prix de 45 000 € par avis en date du 16 Août 2018.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne.

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC : 45 000 €

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	45 000 €					
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire, ou tout représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à poursuivre la procédure de déclaration en état d'abandon manifeste des deux parcelles ci-avant indiquées et à poursuivre la procédure d'acquisition des biens par la voie de l'expropriation.

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 55 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Budget 2019 chapitre 21
article 2118 opération 2001
P 69076

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjointe déléguée**

Christiane JODAR